



**KALIÈS**

Étude & conseil  
en environnement,  
énergie & risques industriels



# RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER



**SECONDLY**

**SANTES**

Fait à Lezennes, le 07 juillet 2015  
Modifié le 21 décembre 2015

KALIÈS – KA14.10.013

K:\nmaillet\SECONDLY - SANTES\DDAE\Suivi\_procedure\2\_ddae\_complété\Résumé non technique.docx

SIÈGE SOCIAL

16, rue Louis Néel - 59260 LEZENNES - Tél. : 03.20.19.17.17 - Fax : 03.20.19.17.41 - www.kalies.com

SAS au capital de 119 900 euros - APE 7022 Z - SIRET 420 116 253 00048 - RCS Lille B 420 116 253 - TVA FR 29420116253

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le présent dossier est effectué en application des Livres V des parties législative et réglementaire du Code de l'environnement.

Il concerne la demande d'autorisation de la société Secondly pour l'exploitation d'une installation de démantèlement de matelas usagés sur la commune de Santes, dans le département du Nord (59).

La société exploite à ce jour, l'unité de démantèlement sous le régime de la déclaration d'exploiter. Elle a remporté le marché public lancé par l'organisme Eco-mobilier et afin de tenir ses engagements, elle souhaite pouvoir augmenter ses capacités de traitement.

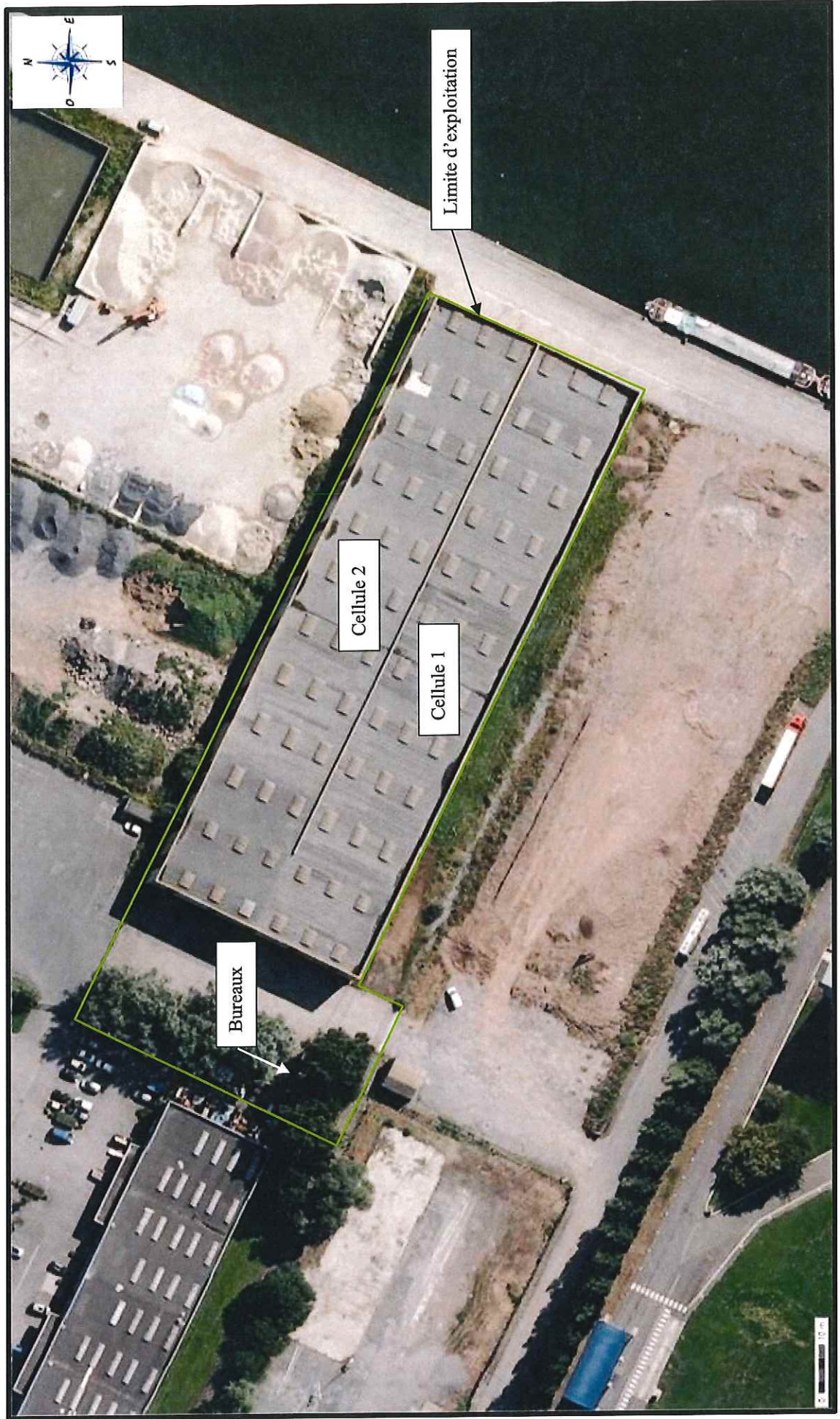
Le site comporte 2 bâtiments, un bâtiment à usage de bureaux et le bâtiment d'activité, découpé de la façon suivante :

- cellule 1 : locaux sociaux, cabines d'hygiénisation des matelas et installations de démantèlement,
- cellule 2 : stockage des matelas démantelés et zone de transit de matelas non démantelés ou fractions issues du démantèlement de ces derniers.

Les installations fonctionneront 260 jours par an, 24h/24, du lundi au vendredi.

La vue aérienne de la page suivante présente les installations ci-dessus.

# VUE AÉRIENNE DU SITE SECONDLY



Au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement définie à l'annexe de l'article R.511-9 du Code de l'environnement, les installations du site seront soumises à :

↳ Autorisation au titre des rubriques :

- × **2791** Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782.
  
- × **2716** Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719.

# ÉTUDE D'IMPACT



## INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

Le site est implanté sur la commune de Santes, dans le département du Nord (59), sur la zone industrialo portuaire, au sein d'un bâtiment existant.

Il occupe une surface de 8 157 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrale n°64 en section AM de la commune de Santes.

Au Plan Local d'Urbanisme, le site est situé en zone UF. Il s'agit d'une zone qui est occupée en tout ou en partie par des activités et dont la vocation industrielle doit être non seulement maintenue mais privilégiée et renforcée.

Le site Secondly n'est pas concernée par des servitudes d'utilité publique.

L'entreprise est accessible par la 3<sup>ème</sup> rue du port de Santes.

Les principales entreprises présentes dans cette zone sont les suivantes :

- ESTERRA (collecte et traitement des déchets),
- CARGILL (Amidonnerie),
- SLME (centrale d'enrobage),
- ORTEC (traitement de déchets),
- NORBERT DENTRESSANGLE (société de transport),
- INVIVO (silos de stockage),
- ROQUETTE (bioraffineur, amidonnier),
- MEUBLES DEMEYERE (entrepôts et stockage).

Les infrastructures routières présentes à proximité du site sont les suivantes :

- la route départementale D341, à environ 550 m au nord,
- la route départementale D63, à environ 1 km au sud-ouest,
- la route départementale D241, à environ 1,2 km à l'ouest,
- la route départementale D952, à environ 2,1 km à l'est,
- la route départementale D145D, à environ 2,3 km à l'est,
- la nationale N41, à environ 2,5 km à l'ouest,
- l'autoroute A25, à environ 2,5 km au nord.

Par ailleurs, les autres infrastructures de transport recensées aux alentours du site sont les suivantes :

- le canal de la Deûle qui s'écoule en limite est du site,
- le canal de Seclin qui s'écoule à environ 2,5 km au sud,
- les voies SNCF Lille – Lens et Lille – Béthune, situées à environ 430 m à l'ouest.

L'aéroport le plus proche est celui de Lille-Lesquin, à environ 8,5 km à l'est du site.

Les premières habitations se situent à environ :

- 220 m au sud-est,
- 330 m au sud-ouest,
- 390 m à l'ouest.

Les principaux établissements recevant du public à proximité du site sont les suivants :

- le stade Wallaert, situé à environ 870 m au sud,
- l'Eglise du Sacré-Coeur, à environ 980 m au sud,
- le centre social culturel, à environ 1,0 km au sud,
- l'école primaire Sainte-Thérèse, à environ 1,0 km au sud,
- le groupe scolaire Henri Matisse, à environ 1,0 km à l'ouest,
- la résidence pour personnes âgées les Blés d'Or, à environ 1,1 km au sud-ouest,
- l'hôtel de ville à environ 1,1 km au sud-ouest.

La zone d'étude ne comporte pas par ailleurs d'édifices protégés inscrits ou classés dans un rayon de moins de 500 m.

Le site ne fait partie d'aucune zone remarquable (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ou zone Natura 2000).

Le site n'est pas situé dans une des déclinaisons de la Trame Verte et Bleue régionale.

Le bâtiment étant déjà construit, il ne consommera pas d'espaces naturels ou agricoles.



## EAU ET SOLS

### ➤ Caractéristiques de l'installation :

Le site sera alimenté en eau par le réseau public de distribution d'eau potable géré par Véolia.

Les postes consommateurs d'eau seront les suivants :

- ✓ besoins sanitaires,
- ✓ nettoyage des chambres d'hygiénisation.

Les consommations annuelles d'eau sont estimées de la manière suivante :

- ✓ 175 m<sup>3</sup> pour les besoins sanitaires (sur la base d'une consommation de 30 litres par employé et par période de travail),
- ✓ 0,12 m<sup>3</sup> pour le nettoyage à la vapeur des cabines d'hygiénisation (sur la base d'une consommation mensuelle de 10 litres).

Le site de la société Secondly dispose d'un réseau d'assainissement unitaire permettant de collecter les effluents aqueux suivants :

- ✓ eaux usées sanitaires épurées,
- ✓ eaux pluviales.

Les installations ne généreront pas de rejets d'eaux industrielles.

Les eaux pluviales de toiture du bâtiment d'exploitation et les eaux pluviales de voiries sont collectées et rejetées dans le canal de la Deûle en un premier point. Les eaux pluviales de voiries subissent un traitement avant envoi dans le réseau d'eaux pluviales.

Les eaux usées sont traitées par une micro station d'épuration enterrée d'une capacité de 6 équivalent habitants. En sortie de cette station, les effluents traités sont rejetés dans le réseau d'eaux pluviales du site.

Les eaux pluviales de toiture des bureaux sont collectées dans un second réseau et rejetées dans le canal de la Deûle en un second point. Le site totalise ainsi deux points de rejet.



➤ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- ✓ Un dispositif de disconnexion est installé sur la canalisation d'alimentation en eau potable afin d'éviter tout retour de produits non compatibles avec la potabilité de l'eau.
- ✓ L'arrivée d'eau est équipée d'un compteur qui sera relevé mensuellement. La consommation sera reportée sur un registre afin de détecter toute surconsommation éventuelle.
- ✓ La consommation en eau potable sera presque exclusivement liée aux usages sanitaires et domestiques du personnel.
- ✓ Les eaux pluviales de voirie et les eaux usées sanitaires sont traitées conformément à la réglementation.



## AIR

### ➤ Caractéristiques de l'installation :

Les rejets atmosphériques de la société Secondly seront composés :

- ✓ de poussières générées par les installations de traitement (découpe des tissus, mousses, etc.),
- ✓ de la ventilation des chambres d'hygiénisation à chaque fin de cycle.

Les poussières issues des installations de traitement seront captées à la source au niveau des machines de découpe principalement. Ces poussières seront filtrées au moyen de manches filtrantes ou de cyclones. L'air épuré sortant sera rejeté dans le bâtiment de production.

En ce qui concerne les cabines d'hygiénisation, ces dernières seront à l'origine d'un rejet atmosphérique ponctuel à l'extérieur du bâtiment, à chaque fin de cycle de traitement, sur une durée de 15 minutes. Ce rejet consistera à renouveler 9 fois le volume d'air de la cabine d'hygiénisation. L'air rejeté contiendra des composés organiques volatils (COV) dans de faibles proportions.

### ➤ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

L'air chargé de particules sera épuré avant rejet dans le bâtiment.

En ce qui concerne les COV, le flux maximal calculé pour les 2 cabines d'hygiénisation et sur 24 heures d'activité sera de 8,25 kg/j.



## CLIMAT

### ☛ Recensement des émissions atmosphériques liées au projet à pouvoir de réchauffement

Les activités liées au projet de la société Secondly seront à l'origine d'une émission de CO<sub>2</sub>, gaz à effet de serre, provenant de la combustion du gasoil des camions de livraison et d'expédition.

### ☛ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

Les poids lourds utilisés pour les réceptions et expéditions de déchets respecteront les normes de rejets en vigueur.

Par ailleurs, la société Secondly veillera à ce que les moteurs de ces derniers soient maintenus à l'arrêt lors des opérations de chargement/déchargement.



## ODEUR

### ➤ Caractéristiques de l'installation :

La ventilation des cabines d'hygiénisation à chaque fin de cycle pourra être à l'origine d'odeurs.

Le produit utilisé pour l'hygiénisation des matelas comporte de l'acide acétique (concentration en poids 10%), de l'acide peracétique (concentration en poids 2,5%) et du peroxyde d'hydrogène (concentration en poids 10%).

L'odeur caractéristique des acides présents est celle du vinaigre.

### ➤ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

Au vu des faibles concentrations en présence, de l'utilisation modérée du produit de désinfection par jour, et des distances séparant le site des habitations les plus proches, l'impact du site sera faible.



## BRUIT

### ➔ Caractéristiques de l'installation :

Le bruit ambiant est principalement conditionné par :

- ✓ la circulation routière et fluviale,
- ✓ l'activité industrielle de la zone d'activité.

Les premières habitations sont situées à environ :

- ✓ 220 m au sud-est,
- ✓ 330 m au sud-ouest,
- ✓ 390 m à l'ouest.

Les principales sources de bruit générées par le site seront :

- ✓ les opérations de manutention à l'intérieur du bâtiment,
- ✓ le fonctionnement des installations de démantèlement des matelas,
- ✓ le fonctionnement de la ventilation des chambres d'hygiénisation,
- ✓ les camions de livraison et d'expédition,
- ✓ la circulation des véhicules des salariés.

Une campagne de mesures acoustiques pour caractériser l'état initial du site a été réalisée le 18 décembre 2014 par la société Kaliès.

L'ensemble des installations seront situées sous bâtiment et compte tenu de l'éloignement des habitations les plus proches, il n'est à pas redouter un dépassement des émergences réglementaires dans ces zones.

Le site fonctionnera 24h/24, du lundi au vendredi, soit 260 jours par an. Les opérations de livraison et d'expédition auront lieu de 08h00 à 18h00.

➤ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

Le société Secondly est implantée sur la zone industrielle du port de Santes.

L'ensemble des installations seront situées sous bâtiment, limitant les nuisances sonores pour les habitations les plus proches, situées à environ 220 m au sud-est.

Les chargements et déchargements de poids lourds auront lieu à l'intérieur du bâtiment, moteur à l'arrêt. Cette disposition limitera également les nuisances sonores.

Une campagne de mesures acoustiques sera réalisée dans les 6 mois après le démarrage de l'activité afin de vérifier la conformité des niveaux sonores en limites de propriété et le respect des émergences en ZER.



## DECHETS

### ➤ Inventaire des déchets :

Les principaux déchets générés par le site Secondly seront :

- ✓ les papiers et cartons,
- ✓ les contenants vides : bidons en plastiques,
- ✓ les déchets en mélange du personnel, assimilables à des déchets ménagers,
- ✓ des palettes en bois cassées,
- ✓ les poussières captées des installations de traitement,
- ✓ les œillets et poignées des matelas.

A noter que les boues de la station d'épuration enterrée seront gérées par le port de Santes.

### ➤ Elimination :

L'ensemble des déchets générés par la société Secondly sera pris en charge par des prestataires autorisés pour leur collecte, leur transport, leur tri, leur élimination ou leur valorisation.

Les déchets seront stockés sur le site de manière à supprimer tout risque d'envol de poussières ou de pollution des eaux et des sols.

La société privilégiera le tri à la source. Une priorité sera donnée à la valorisation matière.



## TRAFIC

### ➤ Caractéristiques de l'installation :

Le site de la société Secondly est implanté sur la zone industrielle du port de Santes, sur la commune du même nom.

Le site est accessible par la 3<sup>ème</sup> rue du port.

Les infrastructures routières présentes à proximité du site sont les suivantes :

- ✓ la route départementale D341, à environ 550 m au nord,
- ✓ la route départementale D63, à environ 1 km au sud-ouest,
- ✓ la route départementale D241, à environ 1,2 km à l'ouest,
- ✓ la route départementale D952, à environ 2,1 km à l'est,
- ✓ la route départementale D145D, à environ 2,3 km à l'est,
- ✓ la nationale N41, à environ 2,5 km à l'ouest,
- ✓ l'autoroute A25, à environ 2,5 km au nord.

Le trafic journalier est estimé à :

- ✓ 20 poids lourds,
- ✓ 30 véhicules légers.

Les livraisons et expéditions auront lieu du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00.

### ➤ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

Au vu des données des comptages routiers, l'impact de la société Secondly sera faible, puisqu'il induira une augmentation d'environ 0,7% à 2,8% selon les axes de circulation.

La société respectera les préconisations du plan de déplacements urbains et pourra en fonction de la volonté de ses clients réceptionner ou expédier les matelas traités par la voie d'eau.





## EFFETS CUMULES

### ➔ Projets recensés à proximité

Seuls les projets ayant obtenu leur arrêté préfectoral en 2013 ou 2014 et ceux toujours en cours d'instruction au jour d'aujourd'hui ont été recensés.

Deux projets d'installations classées pour la protection de l'environnement sur les communes de Loos et de Noyelles-lès-Seclin ont été identifiés.

Un projet d'utilité public, de contournement nord-est de Wavrin sur les communes de Santes et Wavrin a été recensé.

Une étude au cas par cas sur la commune de Loos n'ayant pas donné lieu à une étude d'impact a été écartée dès ce stade de l'étude des effets cumulés.

Seuls 2 projets ont été retenus :

- ✓ le projet d'installation classée sur la commune de Loos,
- ✓ le projet de contournement de la commune de Santes et Wavrin.

### ➔ Evaluation de l'impact :

Après étude de ces 2 projets, celui de la société Secondly n'est pas susceptible de se cumuler avec ceux présentés ci-dessus.

## VOLET SANITAIRE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

### ➤ Effets potentiels sur la santé

La société Secondly ne sera pas soumise à la directive n°2010/75/UE relative aux émissions industrielles, dite IED. Ainsi, l'analyse des effets sur la santé a été réalisée sous forme qualitative.

Au vu des thèmes de l'Étude d'Impact développés ci-avant, le fonctionnement des installations du site engendrera :

- \* des effluents aqueux,
- \* des rejets atmosphériques.

### ➤ Evaluation de l'impact sanitaire

L'inventaire des sources d'émission est synthétisé dans le tableau suivant :

Milieux physiques	Emissions	Mode de traitement et de gestion	Mode de fonctionnement	Impact résiduel
Eau de surface	Eaux usées domestiques	Station d'épuration enterrée puis rejet dans la Deûle	Normal	Négligeable
	Eaux pluviales	Rejet dans la Deûle	Normal	Négligeable
Air	Poussières	Filtration des poussières et rejet à l'intérieur du bâtiment	Normal	Négligeable
	Rejets des cabines d'hygiénisation	Rejet canalisé dans l'environnement	Normal	Négligeable
	Nettoyage des cabines d'hygiénisation	Évaporation dans le bâtiment	Normal	Faible

Les eaux usées domestiques seront traitées par la station d'épuration enterrée avant de rejoindre le canal de la Deûle.

Les eaux pluviales rejoindront le canal de la Deûle, comme actuellement.

Les poussières issues des installations de découpe seront captées, filtrées et l'air sera rejeté à l'intérieur du bâtiment.

En ce qui concerne le nettoyage périodique (une fois par mois) des cabines d'hygiénisation, le rejet à l'intérieur du bâtiment par évaporation de la vapeur d'eau ne contiendra pas de substances nocives susceptibles d'impacter l'environnement ou la santé des populations.

La source retenue comme susceptible d'avoir un impact *a priori* non négligeable sur l'environnement et la santé est le : rejet d'air des cabines d'hygiénisation. Cependant, les faibles flux de composés rejetés seront minimales et n'impliqueront pas de risque préoccupant.

Compte tenu des données présentées précédemment, le projet de la société Secondly apparaît comme acceptable d'un point de vue sanitaire.

## ÉTUDE DES DANGERS

L'Etude des Dangers a permis de définir les principaux risques liés à l'exploitation des installations du site Secondly. Les conclusions sont mentionnées ci-après :

- Le retour d'expérience sur des installations comparables à celles du site révèle que l'incendie semble être le principal phénomène dangereux susceptible de se produire sur le site. Les incendies de telles matières sont accompagnées de la dispersion des fumées d'incendie.
- L'analyse des produits stockés ne fait pas craindre de risques particuliers, si ce n'est l'incendie de matières combustibles, la dispersion des fumées d'incendie associées et le déversement accidentel. Les rétentions permettront de confiner les écoulements éventuels.

La cotation des accidents majeurs est présentée dans le tableau ci-dessous :

Côté	N° Scénarios	Phénomène dangereux	Probabilité	Gravité	Type d'effet	Effet très grave	Effet grave	Effet significatif	Cinétique
Paroi 2	1/2/3	Incendie de la cellule 1	B	I	Thermique	/	5 m	10 m	Rapide
Paroi 3						/	5 m	10 m	
/		Dispersion des fumées toxiques d'incendie de la cellule 1	B	S	Toxique	/	/	45 m	Rapide
	6/7/8	Dispersion des fumées toxiques d'incendie de la cellule 2	B	S	Toxique	/	/	30m	Rapide

La cartographie de ces accidents majeur est présentée ci-après.

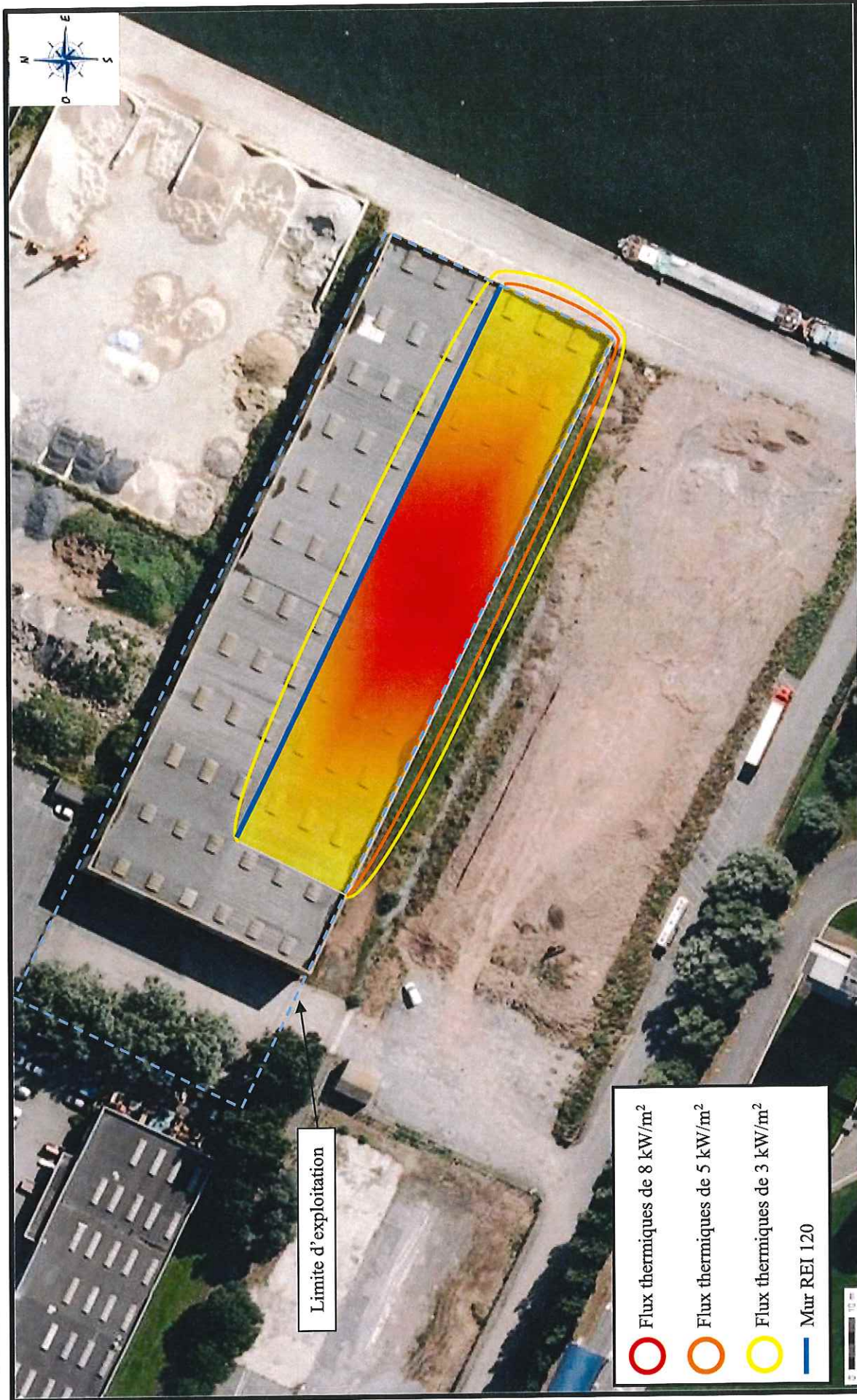
- Au regard de l'analyse préliminaire des risques et des modélisations de certains scénarios, menés sur l'ensemble du site de la société Secondly, l'activité sera à l'origine d'un accident majeur potentiel en cas d'incendie au sein de la cellule 1 (lié aux flux thermiques et aux effets toxiques) et d'un second accident majeur potentiel en cas d'incendie au sein de la cellule 2 (lié aux effets toxiques).
- Concernant les risques extérieurs, le site de la société Secondly n'est pas visé par un plan de prévention des risques technologiques. Ainsi, les ICPE voisines ne sont pas susceptibles d'engendrer des effets sur les installations de la société Secondly.
- Les risques liés aux infrastructures de transport ont été étudiés. Seul le transport fluvial a été retenu comme pouvant avoir des effets directs sur les installations de la société Secondly, néanmoins, la probabilité d'accident est faible :  $5,48.10^{-6}$  accident/an.

- Enfin, les risques naturels susceptibles d'engendrer des effets sur les installations du site seraient ceux liés aux contraintes météorologiques, aux retrait-gonflements des argiles, aux inondations par remontée de nappe et aux séismes. Les aléas pour les 3 derniers phénomènes sont faibles, ces risques peuvent donc être écarté.
- En ce qui concerne les contraintes météorologiques, toutes les dispositions ont été prises au moment de la conception du bâtiment pour limiter les effets de la neige et du vent sur les structures. Ce risque ne sera pas retenu dans la suite de l'étude de dangers.
- En ce qui concerne le risque lié à la foudre, l'exploitant se conformera aux préconisations de l'étude foudre. Ce risque peut donc être écarté.

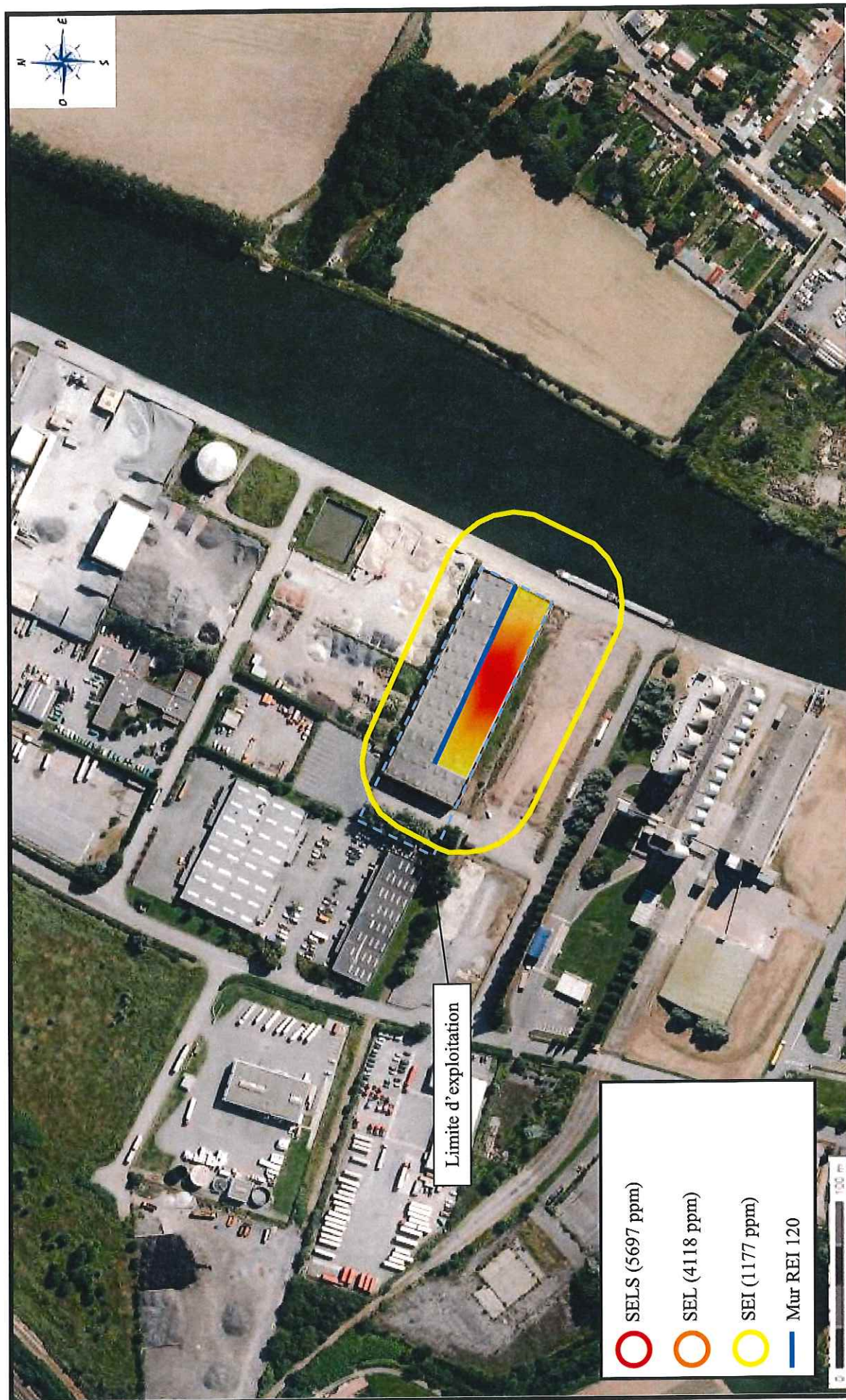


KALIÈS

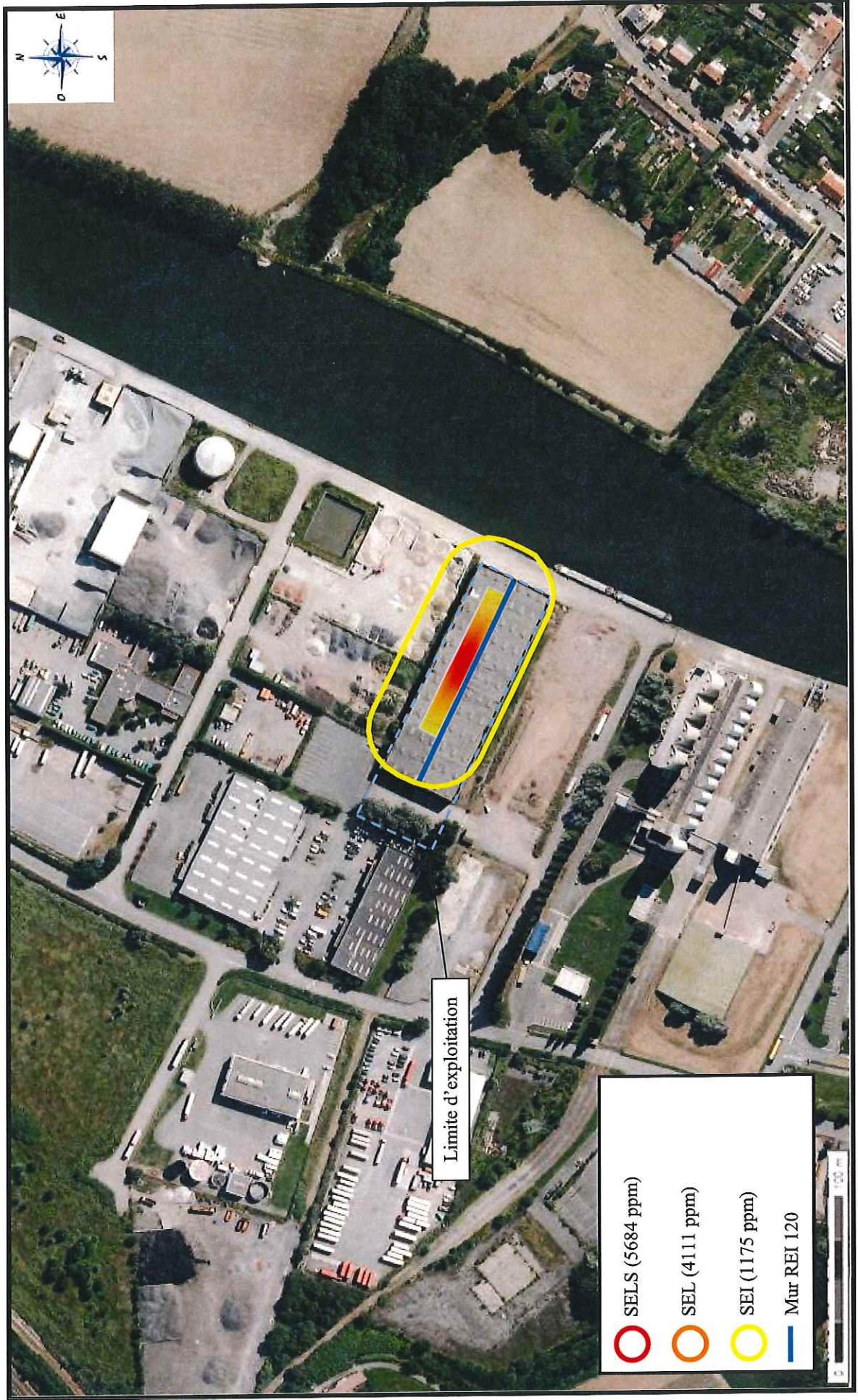
## INCENDIE DE LA CELLULE 1



# DISPERSION TOXIQUE DES FUMÉES D'INCENDIE DE LA CELLULE 1



# DISPERSION TOXIQUE DES FUMÉES D'INCENDIE DE LA CELLULE 2





Des mesures techniques et organisationnelles seront effectives sur le site afin d'éviter que les événements, cités dans l'analyse des risques, ne se produisent et d'en limiter les conséquences. Les principaux dispositifs de sécurité sont les suivants :

- formation du personnel et consignes de sécurité,
- plan d'intervention interne (PII),
- mur REI 120 entre les 2 cellules du bâtiment,
- détection d'incendie
- dispositif de désenfumage,
- sol imperméabilisé et rétentions adaptées,
- collecte et confinement des eaux d'extinction incendie dans le bassin dédié du port de Santes,
- vérifications périodiques des installations,
- extincteurs et RIA en nombre suffisant,
- dispositif de détection d'intrusion,
- site entièrement clôturé,
- présence permanente sur le site du lundi au vendredi,
- fermeture et gardiennage du port de Santes de 21h00 à 04h30, 7 jours sur 7.

## NOTICE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

L'effectif du site comptera 20 à 22 salariés à terme.

Le personnel du site Secondly dispose de sanitaires et vestiaires en nombre suffisant ainsi que d'un espace repas.

De plus, il dispose des équipements de protection individuelle suivants :

- chaussures de sécurité,
- gilet haute visibilité,
- vêtements de travail,
- bouchons d'oreilles sur certains postes,
- gants,
- etc.

Les salariés du site recevront diverses formations, et notamment :

- Sauveteurs-Secouristes du Travail (SST),
- habilitation électrique H0B0,
- autorisation de conduite des engins de manutention,
- manipulation des moyens d'extinction,
- cariste,
- etc.

Ces formations feront l'objet de recyclages réguliers.

Le personnel est suivi régulièrement par les services de la Médecine du Travail.